



PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

## AMBILLY

### Projet d'acquisitions d'immeubles relatives au projet de renouvellement urbain du quartier de la rue de Genève en vue du passage du tramway

----  
**Avis d'ouverture d'enquête préalable  
à la déclaration d'utilité publique.**  
-----

Le préfet de la Haute-Savoie informe le public qu'il a prescrit sur le territoire de la commune d'Ambilly la tenue d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique sur le projet d'acquisitions d'immeubles relatives au projet de renouvellement urbain du quartier de la rue de Genève en vue du passage du tramway.

Cette enquête se déroulera **du mardi 5 juin au jeudi 21 juin 2018 inclus**.

M. Alain GOYARD, directeur de préfecture en retraite, a été désigné par M. le président du tribunal administratif de Grenoble pour accomplir les fonctions de commissaire-enquêteur.

Il se tiendra à la disposition des personnes intéressées, en mairie d'Ambilly, les :

- mardi 5 juin 2018, de 8h30 à 11h30,
- mercredi 13 juin 2018, de 9h00 à 12h00,
- et jeudi 21 juin 2018, de 14h00 à 17h00,

afin de recevoir leurs observations.

Durant la période fixée ci-dessus, le public pourra consulter le dossier d'enquête en mairie d'Ambilly aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public (soit le lundi de 14h00 à 17h00, le mardi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00, les mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 16h00), et consigner éventuellement ses observations sur le registre commis à cet effet ou les adresser directement, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie d'Ambilly, siège de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible, dès publication du présent arrêté et pendant toute la durée de l'enquête, sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Savoie [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr).

Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai maximal d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour émettre ses conclusions.

Une copie de son rapport sera déposée en mairie d'Ambilly, ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Savoie (Direction des relations avec les collectivités locales). La communication de ce rapport pourra être faite à toute personne en présentant la demande à M. le préfet de la Haute-Savoie (DRCL).

Pour le préfet,  
Le secrétaire général,

Guillaume DOUHERET